



Le Pays
Graylois

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Réunion publique / Restitution du diagnostic

Réunion publique / 19 octobre 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

SOMMAIRE

1- QU'EST-CE QU'UN SCoT ?

2- COMMENT EST-IL ELABORE ?

3- QUELS SONT LES PRINCIPAUX DEFIS POUR LE SCoT GRAYLOIS ?

4- EN SYNTHESE, QUELS SONT LES DEFIS TRANSVERSAUX ?

4- QUELLES SONT LES PROCHAINES ETAPES ?



*Le Pays
Graylois*

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

1- QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le rôle d'un SCoT :

- Le SCoT dessine un projet de territoire à 10-15 ans en articulant l'habitat, l'environnement, l'économie, les déplacements et les équipements commerciaux...
- Le SCoT donne le cadre général pour les documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, Carte Communale)

LE SCoT ET VOUS :



**LE SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIAL (SCoT)**
Projet de territoire



**LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
OU INTERCOMMUNAL (PLUi)**
Projet communal ou intercommunal



**LE PERMIS DE CONSTRUIRE
(PC)**
Votre projet personnel

Le périmètre du SCoT Graylois

- 3 communautés de communes
- 115 communes
- Superficie 1.300 km²

PÉRIMÈTRE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS au 1er janvier 2017



Le contenu d'un SCOT

Le SCoT comporte les documents suivants :

Rapport de présentation

Comprend :

- le diagnostic de territoire,
- l'état initial de l'environnement,
- l'évaluation stratégique environnementale,
- les prévisions et la justification des choix retenus dans le PADD et le DOO

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Expose les choix politiques et stratégiques des élus

N'est pas opposable

Fonde le document normatif (= DOO)

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

+ documents graphiques

Contient les mesures concrètes permettant la mise en œuvre du PADD.

A une valeur prescriptive et est opposable juridiquement



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

2- COMMENT EST-IL ELABORE ?

L'organisation des études



Le Pays Graylois pour les analyses socio-économiques et le suivi des études confiées à des prestataires extérieures. Le Conseil de Développement du Pays Graylois pour l'analyse des entrées de ville.



L'agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.



Even conseil pour l'élaboration du volet environnemental du SCoT.



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône pour les volets agricole et sylvicole.

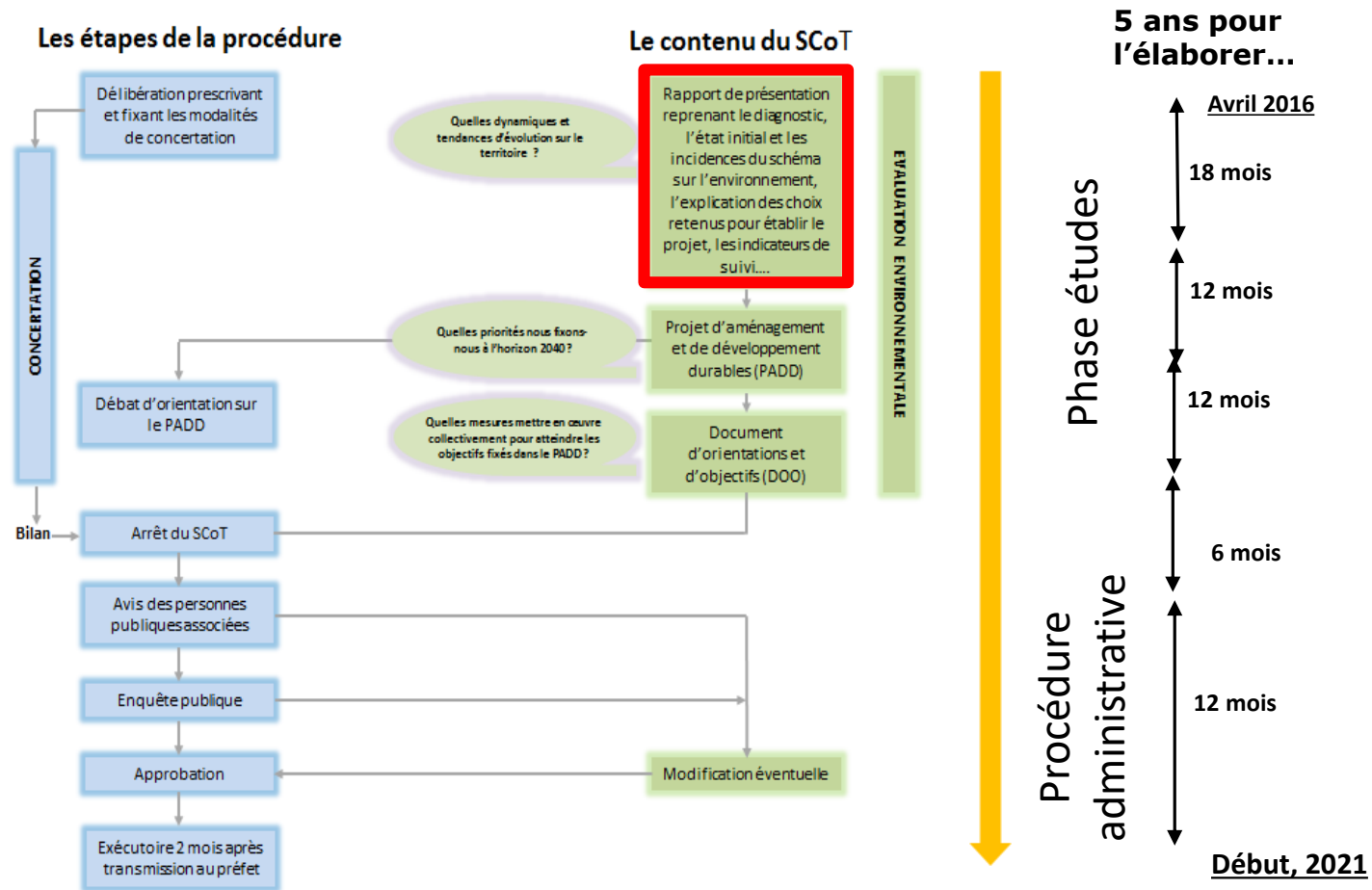


Le cabinet d'avocats Lexcap pour l'assistance juridique.



Le Laboratoire Théma pour la méthodologie de l'armature urbaine, l'analyse de la consommation foncière et les capacités de densification.

Les différentes étapes d'élaboration



Les ateliers thématiques et territoriaux

16 ateliers menés avec les élus et les partenaires du territoire (*DDT, Région, chambres consulaires, ONF, CRPF, Soliha, Pôle Emploi, CPIE, Offices de Tourisme, CCAS etc....*)

3 ateliers organisés en juillet 2017, soit 1 réunion par Communauté de Communes.



Les modalités de concertation du SCoT

Publications : à destination des élus (articles sur le SCoT pour les bulletins communaux et communautaires) et à destination des habitants : 5 publications sous format 4 pages lors du lancement de la démarche (septembre 2016), pour chaque phase (diagnostic, PADD et DOO) et à la fin de l'élaboration.

Réunions publiques : à l'issue de chaque grande phase.

Annnonce des actions de communication par voie de presse.

Site internet du PETR (mise en ligne début 2018) avec un espace dédié au SCoT.

Registre et porté à connaissance de l'Etat mis à disposition du public au siège du PETR.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

EDITO

Elaborer un SCoT c'est se donner une vision commune et décider ensemble la manière de concevoir l'avenir du territoire pour les 15 prochaines années:

L'accès aux services, le dynamisme économique, la mobilité, le maintien d'un cadre de vie agréable, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles sont autant de défis à relever dans le futur pour que notre territoire garde son caractère rural et attractif.

Vous découvrez aujourd'hui la première lettre du SCoT. Elle sera tout au long de la démarche, le document d'information indispensable présentant l'avancée de ce projet. Elle vous sera envoyée à chaque étape clé de la démarche.

N'hésitez pas à réagir et à nous faire part des vos analyses et propositions en vue d'enrichir notre réflexion.

Frédéric HENNING
Président du PETR du Pays Graylois

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a été créé au 1er janvier 2015. Au 1er janvier 2017 le territoire sera composé de 3 communautés de communes : Val de Gray, les 4 Rivières et les Monts-de-Gy. Il comptera 115 communes et plus de 38.000 habitants.

PETR du Pays Graylois
Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle
BP 89 - 70 103 GRAY CEDEX
Tel : 03.84.6491.30
Email : info@pays-graylois.fr



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

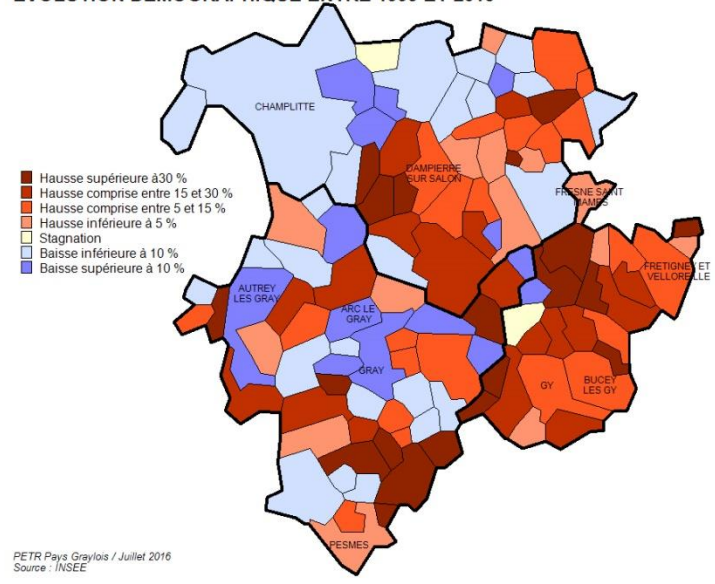
3- QUELS SONT LES PRINCIPAUX DEFIS POUR LE SCOT GRAYLOIS ?

Démographie

- ❖ ***Tirer parti du positionnement du territoire au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté.***
- ❖ ***Maintenir la population pour enrayer de nouvelles baisses, notamment sur le bassin Graylois et accompagner le développement du secteur des Monts-de-Gy.***
- ❖ ***Prendre en compte le vieillissement pour répondre aux besoins des personnes âgées.***
- ❖ ***Rendre le territoire attractif pour maintenir la population et attirer des jeunes.***

- 36.800 habitants avec une densité faible : 28 hab/km²
- Un gain de population : +423 habitants entre 1999 et 2013 mais une baisse sur la période récente 2006-2013 (-0,7 %)

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ENTRE 1999 ET 2013



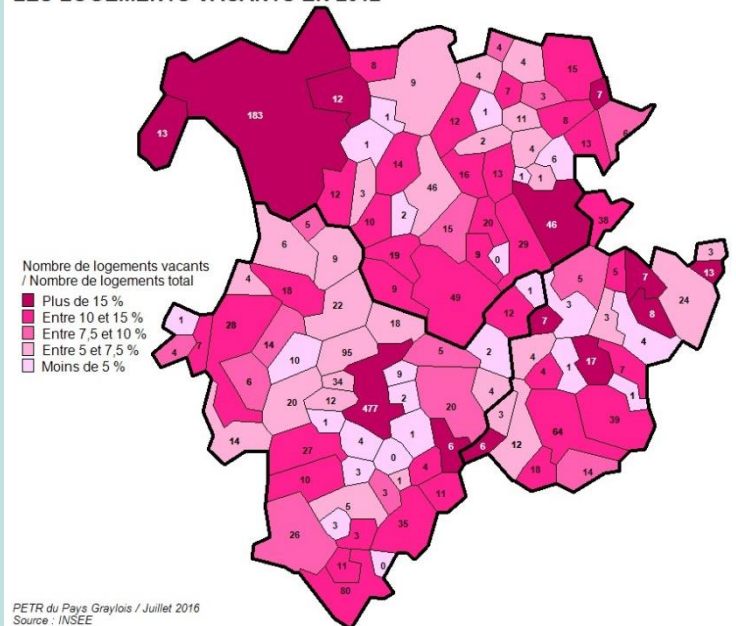
- Un vieillissement de la population et une difficulté pour retenir les jeunes

Habitat

- ❖ **Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages (vieillesse, familles monoparentales...) par une offre diversifiée de logements.**
- ❖ **Remettre sur le marché les logements inoccupés en s'appuyant sur des programmes de rénovation.**
- ❖ **Réfléchir et produire de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espaces.**

- Un parc essentiellement constitué de propriétaires.
- Une majorité de grands logements (5 pièces et +) et un parc ancien (60% de logements construits avant 1970).
- Une hausse du nombre de ménages malgré une baisse de la population.
- Une hausse importante de logements vacants, près de 2.000 logements.

LES LOGEMENTS VACANTS EN 2012

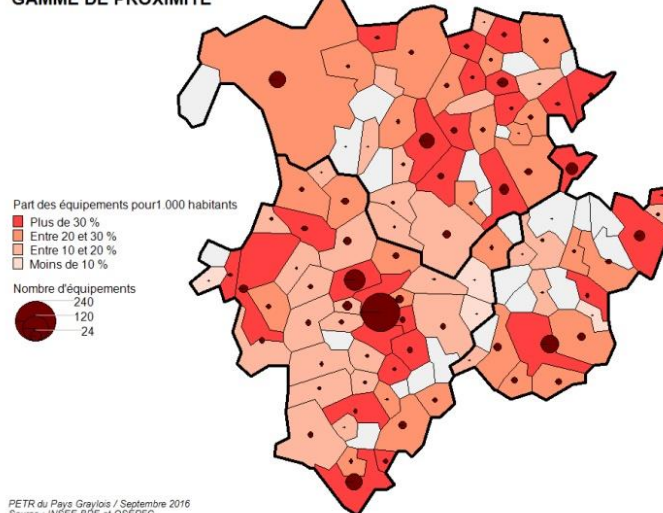


Equipements / Services

- ❖ **Maintenir un niveau d'équipements satisfaisant pour la population actuelle et proposer une offre qui réponde aux besoins des futurs habitants.**
- ❖ **Accompagner le vieillissement des professionnels de santé.**
- ❖ **Rénover et moderniser les équipements sportifs et culturels pour les rendre attractifs et moins énergivores.**
- ❖ **Diversifier et hiérarchiser l'offre pour renforcer l'attractivité du territoire.**
- ❖ **Proposer une offre complémentaire à celle des agglomérations voisines.**

- Une hausse des services d'accueil pour la petite enfance.
- Des fermetures de classes dues à la baisse des effectifs scolaires.
- Le vieillissement des professionnels de santé et la disparition de certaines spécialités.
- Une offre importante de services de proximité.
- Une concurrence des agglomérations voisines (pour les équipements de gamme supérieure).

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES EN 2015
GAMME DE PROXIMITE

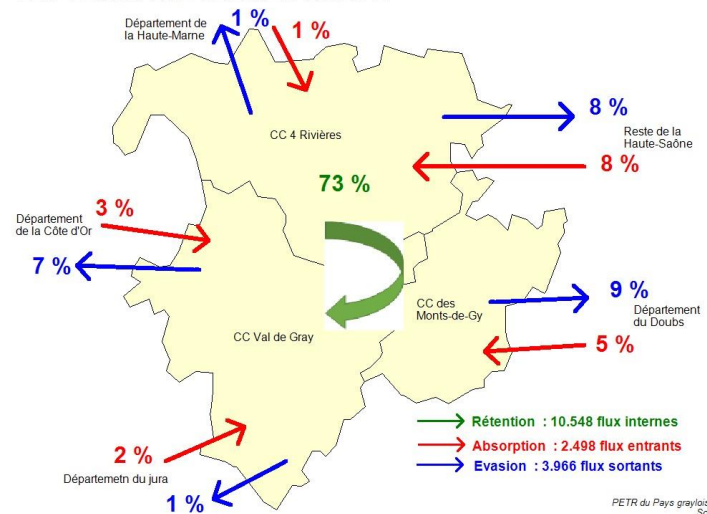


Emploi

- ❖ **Renforcer l'attractivité du territoire pour attirer des cadres et des techniciens.**
- ❖ **Développer de nouvelles filières de formation pour répondre aux besoins des entreprises.**

- Une diminution du nombre d'emplois depuis 1999. Une baisse plus marquée depuis 2008 (-3,4%)
- 62% des emplois appartiennent au tertiaire (administration, commerce, services, ...)
- Un territoire peu attractif pour les cadres et techniciens.
- Un taux de chômage de 10% en 2016.
- Des déplacements domicile-travail importants, dont 73% sont effectués sur le territoire.

LES FLUX PENDULAIRES EN 2013

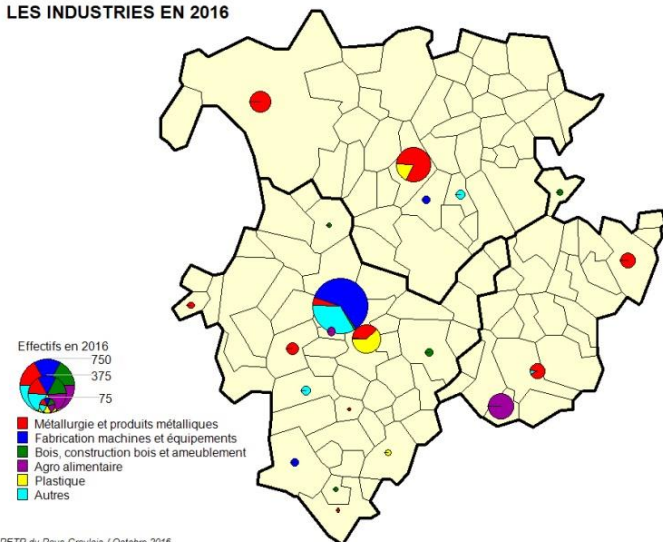


Economie

- ❖ **Renforcer l'appui aux entreprises existantes pour favoriser le maintien et le développement économique.**
- ❖ **Définir un niveau d'équipements commerciaux structurants en fonction de l'armature urbaine.**
- ❖ **Adapter l'offre commerciale pour renforcer l'attractivité du territoire (commerce de proximité, traitement de la vacance commerciale).**
- ❖ **Proposer une offre commerciale complémentaire à celles proposées dans les agglomérations voisines.**

- 3 entreprises industrielles de plus de 200 salariés.
- Un tissu important de PME.
- Une offre commerciale satisfaisante mais une perte d'attractivité des commerces de centre-ville et le développement de la vacance commerciale.

LES INDUSTRIES EN 2016



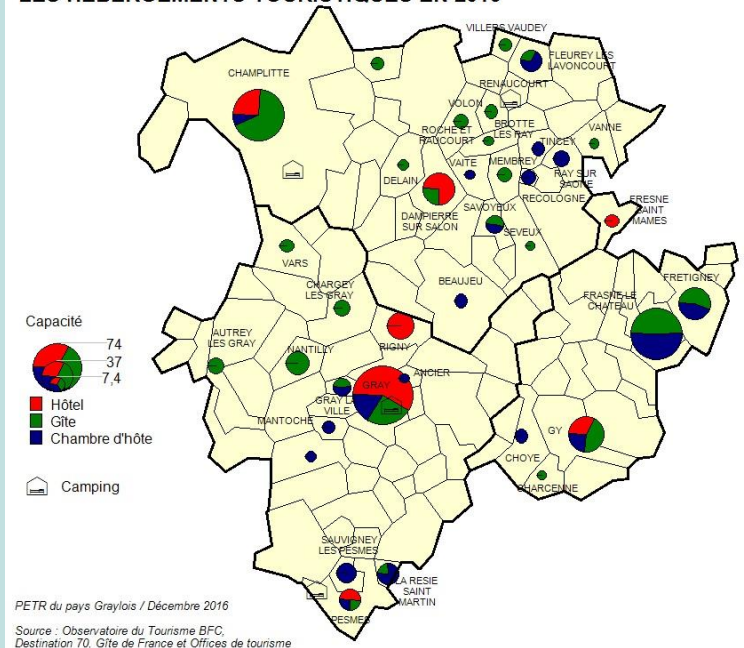
PETR du Pays Graylois / Octobre 2016
Source : Action 70 et ARD

Tourisme

- ❖ **Développer l'économie autour du tourisme.**
- ❖ **Adapter l'offre touristique pour renforcer l'attractivité du territoire (offre de qualité, produits touristiques, ...)**
- ❖ **Renforcer l'accessibilité aux sites patrimoniaux et développer des outils d'interprétation.**
- ❖ **Renforcer les interactions avec les territoires voisins.**

- Un tourisme tourné vers le fluvial et l'itinérance.
- Un atout patrimonial indéniable.
- Un manque d'équipements pour répondre aux besoins des touristes (gites collectifs, numérique, restauration, activités de loisirs, ...).
- Un tourisme de passage et un déficit de notoriété.

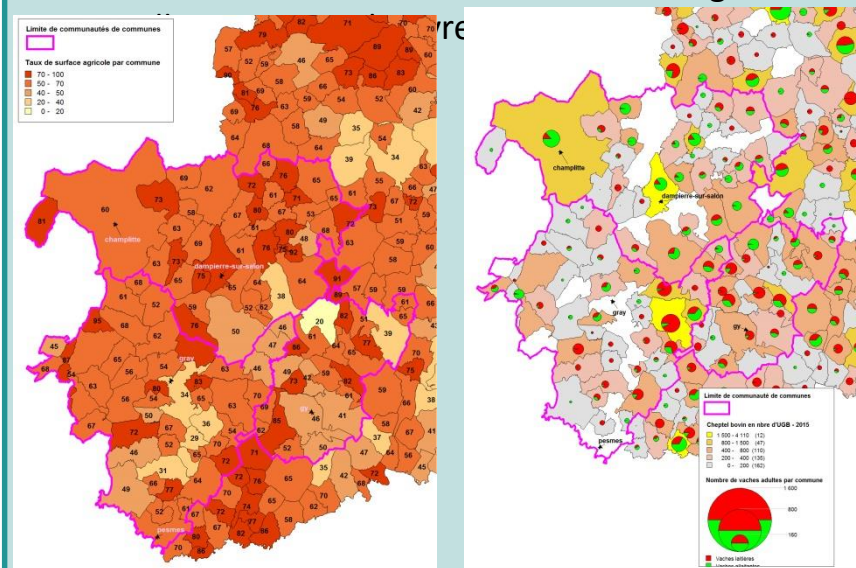
LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES EN 2016



Agriculture

- ❖ **Protéger le foncier agricole stratégique du développement urbain pour permettre aux générations agricoles futures de s'installer.**
- ❖ **Déployer les initiatives locales permettant le développement des circuits courts et plus largement la création de valeur ajoutée sur le territoire.**
- ❖ **Considérer les activités agricoles dans une offre touristique plus large.**
- ❖ **Concilier enjeux agricoles, environnementaux et paysagers sur le territoire.**

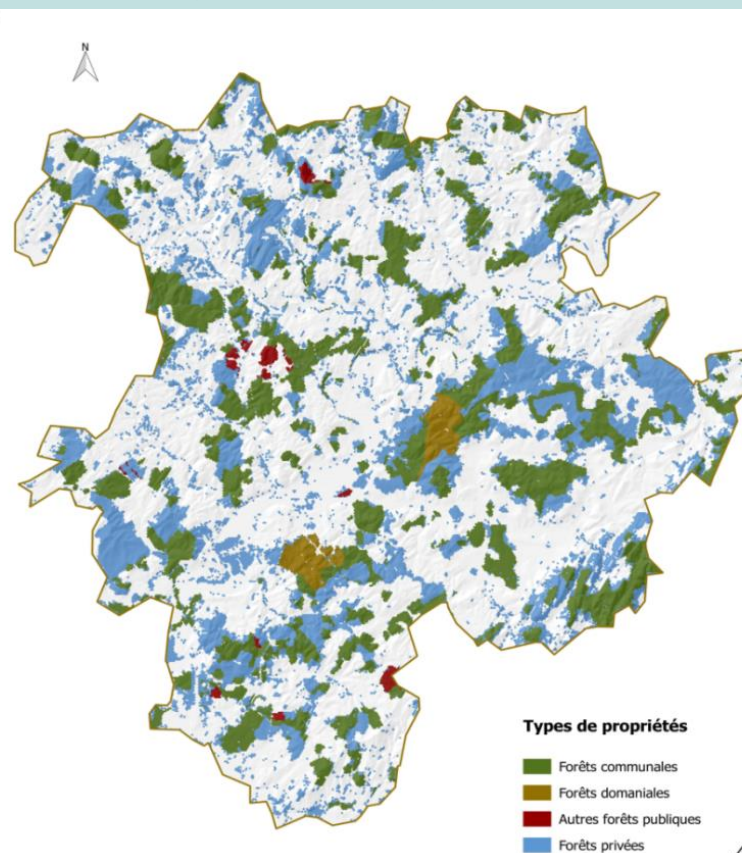
- 70.000 ha de terres agricoles sur le Pays (55%) dont 3.000 ha conduits en AB en 2015
- Une orientation céréalière du territoire (72% des terres)
- 46% des exploitants possèdent un élevage bovin.
- Une diminution de la population agricole entre 2000 et 2010 (-20%).
- Une offre en circuit court existante mais à structurer, voire étoffer.
- 2 fleurons de la transformation agricole :



Forêt

- ❖ **Favoriser la mobilisation du bois sur le territoire et accompagner la structuration d'une filière courte autour d'une plateforme de stockage.**
- ❖ **Mettre en œuvre une politique de développement du parc de chaufferies et de réseaux de chaleur.**
- ❖ **Accompagner les projets d'installation et/ou de développement d'entreprises d'exploitation ou de transformation du bois.**
- ❖ **Identifier les éléments structurants du paysage, les boisements d'intérêt écologiques et veiller à leur préservation.**

- 52 500 ha de forêt (40%) dont 87% de feuillus.
- 91% des volumes mobilisables.
- 6 chaufferies privées et 2 chaufferies publiques.
- 5 scieries générant 60 emplois directs.

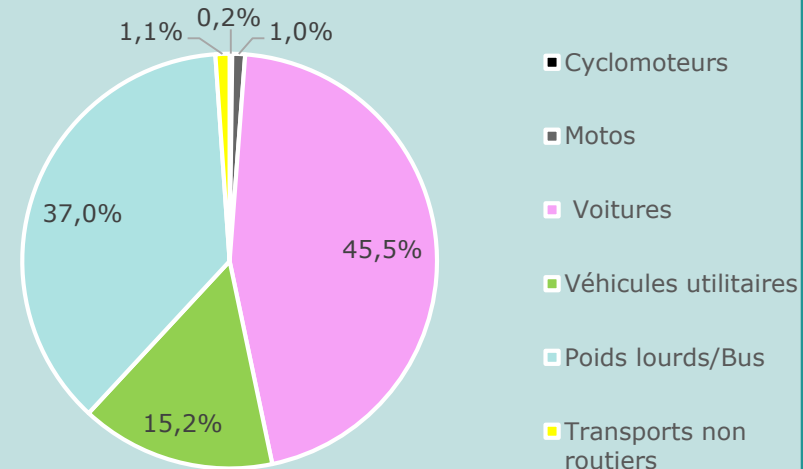


Mobilité

- ❖ **Encourager les déplacements de proximité pour limiter leur impact sur l'environnement.**
- ❖ **Encourager et développer le télétravail.**
- ❖ **Trouver des alternatives au « tout routier » par le maintien, voire le développement de services de transports collectifs et des modes de déplacements doux (vélo, marche à pied).**

- Un trafic important mais en baisse.
- Une prédominance de la voiture individuelle.
- Pas de gare sur le territoire mais une accessibilité rapide à une gare TGV.
- Des interrogations quant à la pérennité des services de bus.
- Un transport à la demande et un covoiturage mal structurés.
- Un impact fort des transports sur l'environnement.

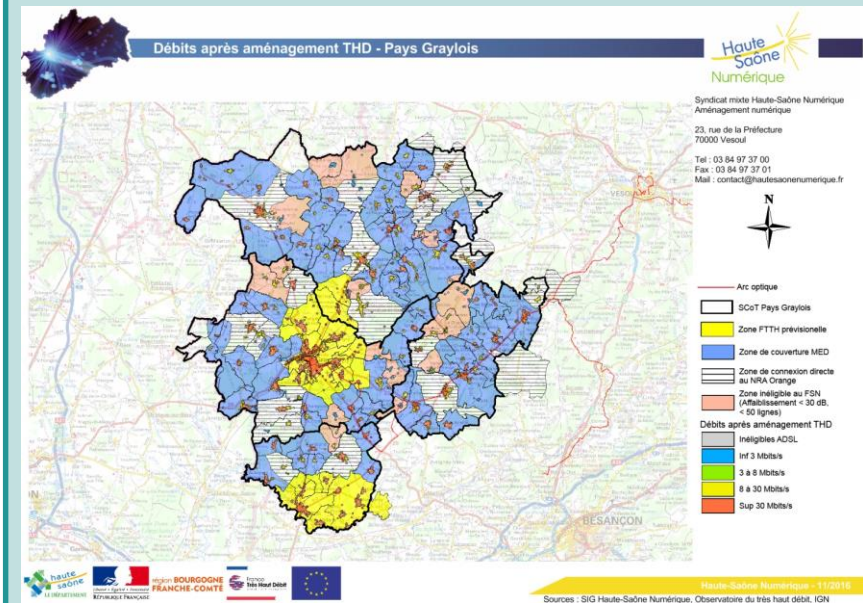
Consommation des produits pétroliers par type de transport en 2012



Numérique

❖ *Favoriser le maintien et l'installation d'entreprises, de nouveaux ménages et répondre aux enjeux d'attractivité touristique grâce à l'accès du très haut-débit.*

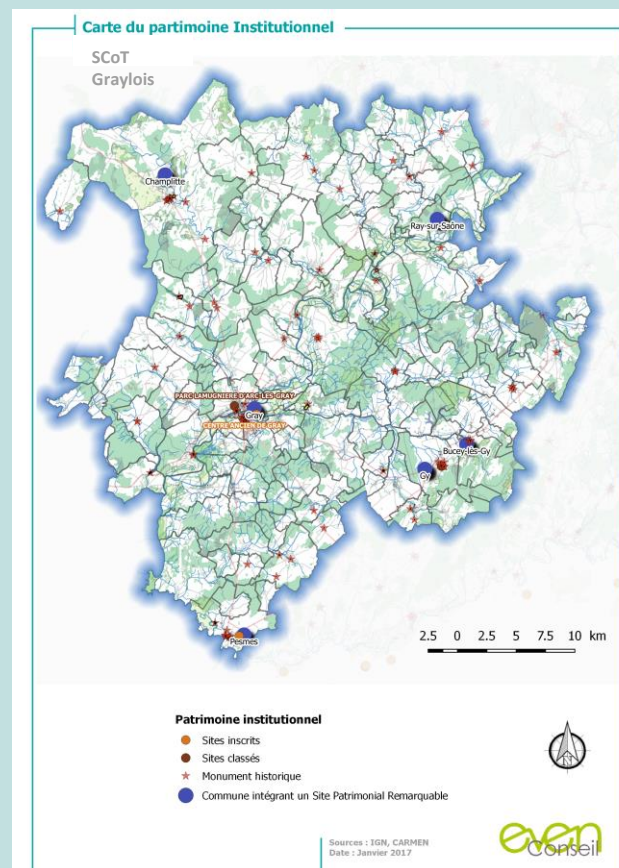
- Encore des zones mal desservies par le haut-débit mais un déploiement sur tout le territoire prévu d'ici 2025.



Paysage

- ❖ *Maintenir et valoriser tous les patrimoines.*
- ❖ *Avoir un traitement qualitatif des extensions urbaines pour qu'elles s'insèrent dans le paysage.*
- ❖ *Valoriser les espaces publics et les qualités architecturales et patrimoniales existantes.*
- ❖ *Valoriser les cheminements et les modes doux entre les bourgs historiques, les extensions urbaines, les pôles d'activités et le cadre naturel et rural.*
- ❖ *Respecter les ambiances propres à chaque lieu par la valorisation spatiale et qualitative des itinéraires de découverte.*

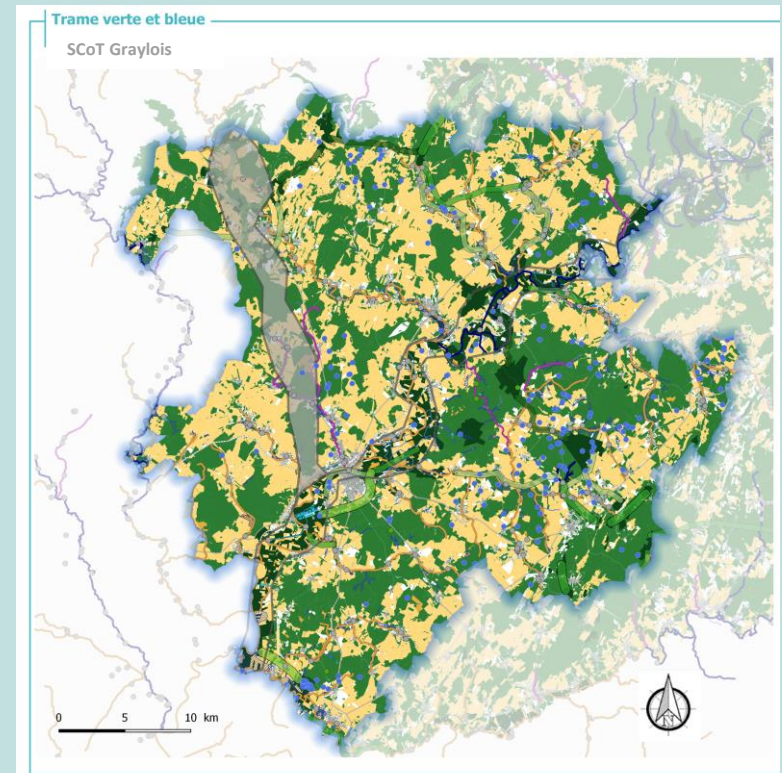
- Un patrimoine riche et diversifié.
- Des axes de découverte majeurs.
- Un grand paysage cohérent.



La Trame Verte et Bleue

- ❖ ***Préserver les qualités écologiques du territoire (pelouses sèches, prairies, haies, zones humides...)***
- ❖ ***Préserver les milieux forestiers tout en prenant en compte les enjeux économiques liés.***
- ❖ ***Améliorer les pratiques agricoles pour favoriser le potentiel de biodiversité et lutter contre la pollution des eaux et des sols.***
- ❖ ***Prendre en compte le réseau écologique dans les projets de développement urbain et d'infrastructure afin d'éviter toute nouvelle fragmentation***

- Un territoire au patrimoine naturel remarquable
- Une proportion importante de grandes cultures, peu fonctionnelles écologiquement
- Une emprise urbaine peu importante à l'échelle du territoire



Eau / assainissement

- ❖ **Renouveler les réseaux de distribution et la réhabilitation de l'existant pour lutter contre le gaspillage**
- ❖ **Mettre en conformité et à niveau les installations, collectives et individuelles**
- ❖ **Mettre en cohérence les équipements d'épuration avec le projet de développement du territoire.**
- ❖ **Développer le réseau séparatif afin de réduire les eaux parasites dans les réseaux et la charge entrante de certaines stations.**

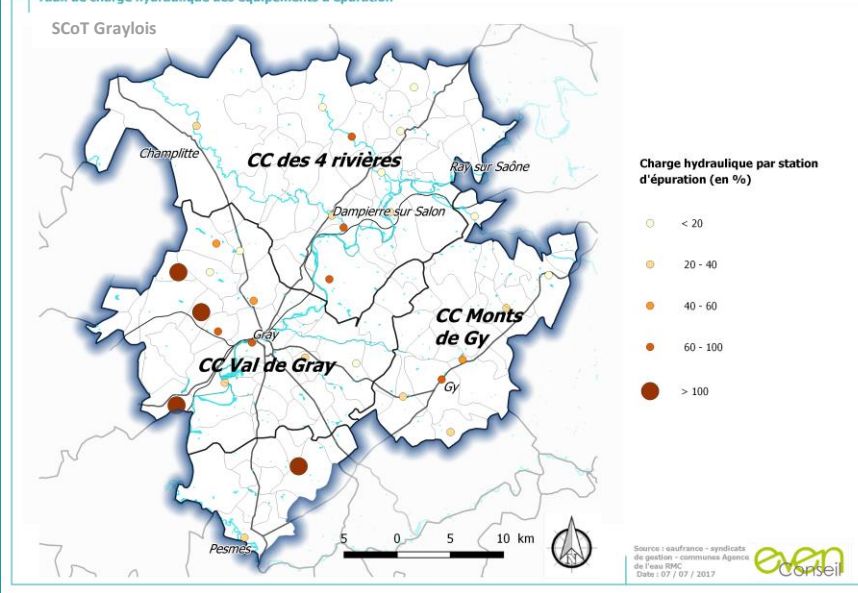
Eau :

- Une majorité des captages protégés.
- Des marges de production permettant de prévoir l'augmentation de la demande en eau en fonction de l'accroissement de la population.

Assainissement :

- Une part du réseau unitaire encore importante.
- Des installations en sous-capacité ou à quasi saturation.

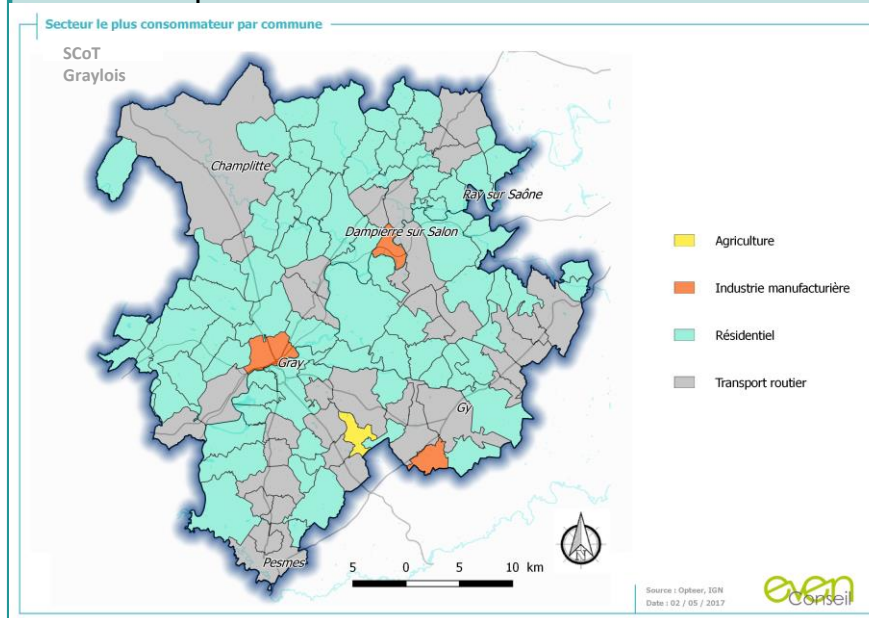
Taux de charge hydraulique des équipements d'épuration



Profil énergétique

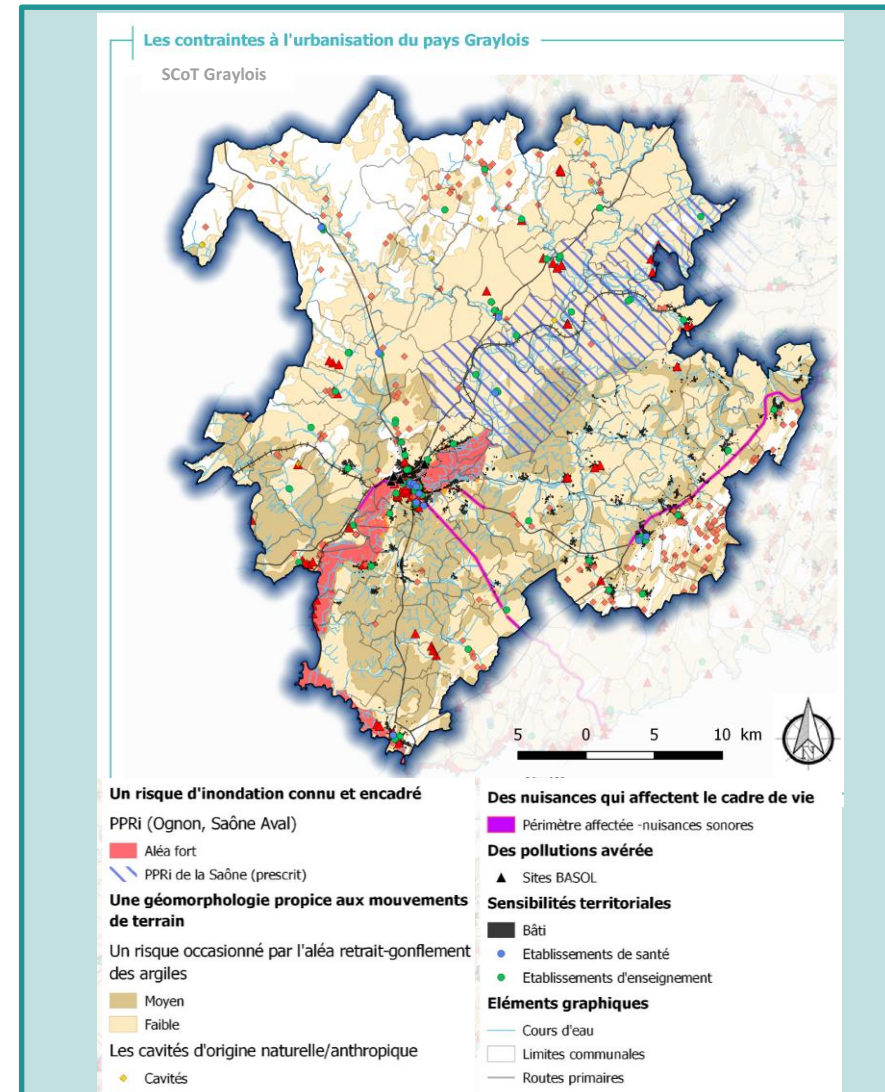
- ❖ **Gagner en sobriété énergétique par des actions de réduction des consommations dans le résidentiel et les transports pour réduire le risque de précarité énergétique**
- ❖ **Préconiser des méthodes agricoles plus respectueuses des cycles écologiques et moins émetteurs de polluants**
- ❖ **Etre vigilant à la qualité de l'air (notamment au regard des infrastructures de transport afin de ne pas exposer les populations à des taux de polluants néfastes pour la santé)**
- ❖ **Favoriser les énergies renouvelables (individuelles et collectives)**

- Des sources énergétiques renouvelables variées (dont la filière bois-énergie)
- Un poids important de l'agriculture dans les émissions de GES
- Un parc résidentiel largement individuel qui augmente les besoins énergétiques
- La prédominance de la voiture individuelle du fait d'un manque d'offre alternative et de distances importantes jusqu'aux bassins d'emplois



Risques et nuisances

- ❖ **Prendre en compte le risque d'inondation** (en intégrant les prescriptions des PPR et les aléas connus et en considérant les secteurs préférentiels de ruissellement dans les choix d'urbanisation)
- ❖ **Considérer le positionnement des ICPE** dans les choix d'urbanisation afin de ne pas exposer de nouvelles populations
- ❖ **Une forte présence de sols potentiellement pollués qui présentent des sites de reconversion urbaine possible, notamment dans une démarche d'économie de l'espace naturel et agricole.**





Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

4- EN SYNTHÈSE, QUELS SONT LES DEFIS TRANSVERSAUX ?

Armature urbaine

- ❖ *Diversifier et hiérarchiser l'offre pour renforcer l'attractivité du territoire.*
- ❖ *Définir un niveau d'équipements commerciaux structurants en fonction de l'armature urbaine.*

- **Un pôle urbain** composé des communes de Gray et Arc-lès-Gray. Il regroupe l'ensemble des catégories de services et notamment des équipements de gamme supérieure : lycée, hôpital, cinéma, hypermarché...Il est le premier générateur d'emplois.
- **Les bourgs-centres structurants** regroupent 4 communes. Ils proposent une majorité de services de gamme intermédiaire (comme les supermarchés ou les collèges) et ils sont dans une moindre mesure des pôles d'emplois. Ils ont pour fonction d'organiser le Pays Graylois en bassins de vie fonctionnels et de faire le relais avec le pôle urbain.
- **Les pôles d'équilibre** regroupent 7 communes. Ils proposent une offre importante et diversifiée de services de proximité (boulangerie, pharmacie, école primaire, ...).
- **Les villages** regroupent les 102 communes situées en dehors des polarités définies précédemment et complètent l'armature urbaine. Il s'agit de villages essentiellement résidentiels et parfois équipés de quelques commerces, artisans locaux et services de proximité immédiate pour leurs résidents.
- **Les communes à vocation touristique** au nombre de 7 (les communes labellisées Cité de Caractère Bourgogne Franche-Comté et les ports fluviaux ou haltes fluviales).

Armature urbaine

ARMATURE URBAINE DU SCOT GRAYLOIS Version 6 (document de travail)



Armature urbaine du SCOT Graylois

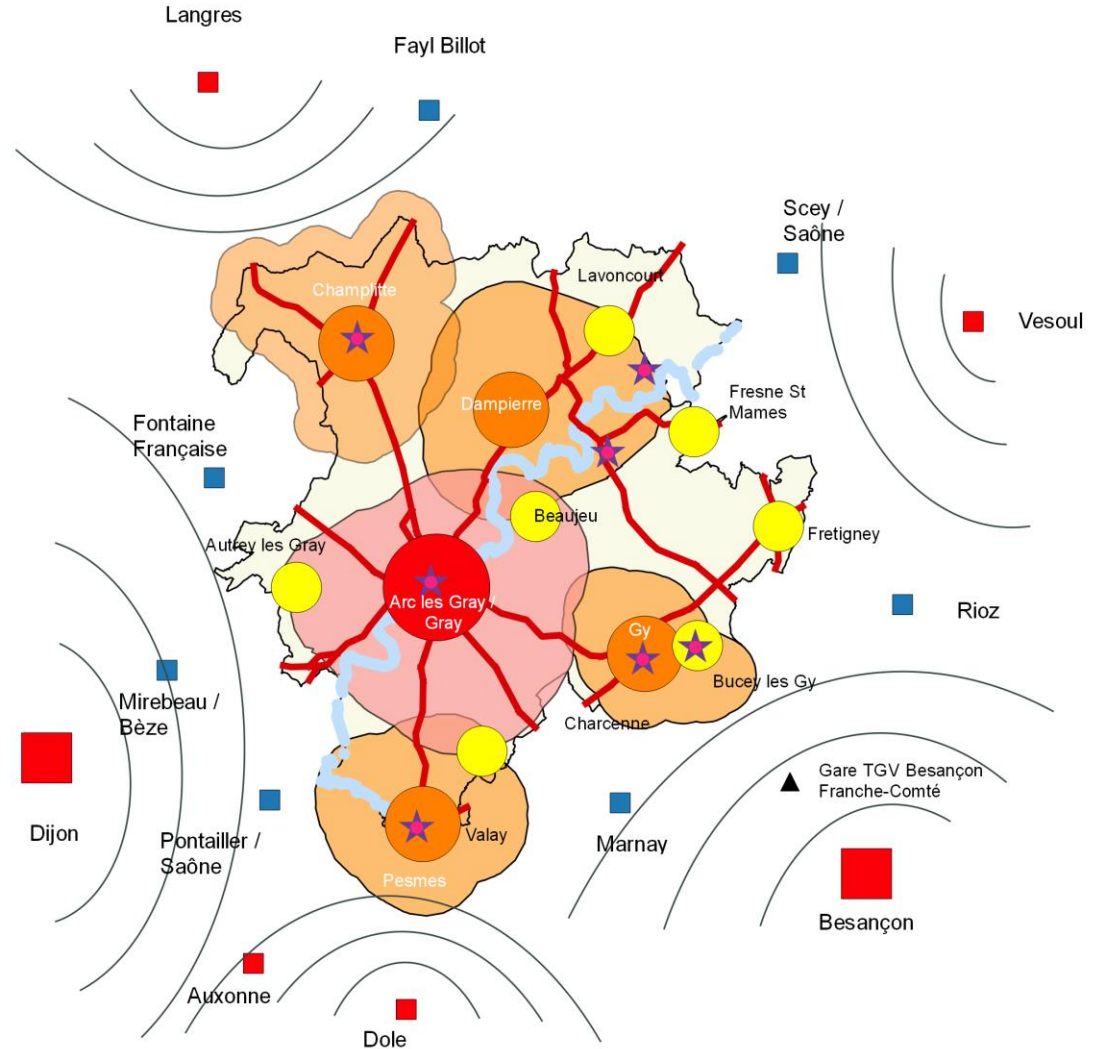
- Pôle urbain
- Bourg centre structurant
- Pôle d'équilibre
- Village

Aire d'influence du pôle urbain ou d'un bourg

- Aire d'influence du pôle urbain
- Aire d'influence d'un bourg
- Commune à vocation touristique

Armature extérieure

- Rang niveau 1
- Rang niveau 2
- Gare TGV
- Agglomérations voisines
- Aire d'influence extérieure
- Saône
- Réseau routier

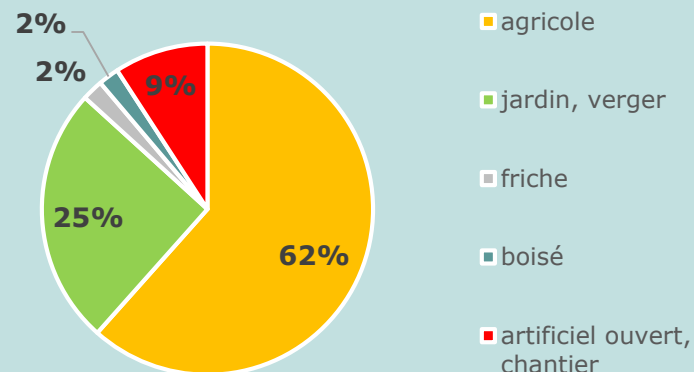


Consommation foncière

- ❖ **Réfléchir et produire de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espaces.**
- ❖ **Protéger le foncier agricole stratégique du développement urbain pour permettre aux générations agricoles futures de s'installer.**

- 2461 constructions soit 346,7 ha (27 ha par an) et 166 démolitions soit 13,1 ha entre 2003 et 2015.
- Hausse de 8,7 % entités et de 9,2 % en surface entre 2003 et 2015
- 19,5 % des nouveaux bâtiments relèvent de l'activité économique.
- 74 % des nouveaux bâtiments sont en extension.
- Consommation des terres : 62 % agricoles (213 ha), 25 % jardins et vergers (87 ha).

Extension des taches bâties :
Type d'occupation du sol en 2003,
répartition en superficie

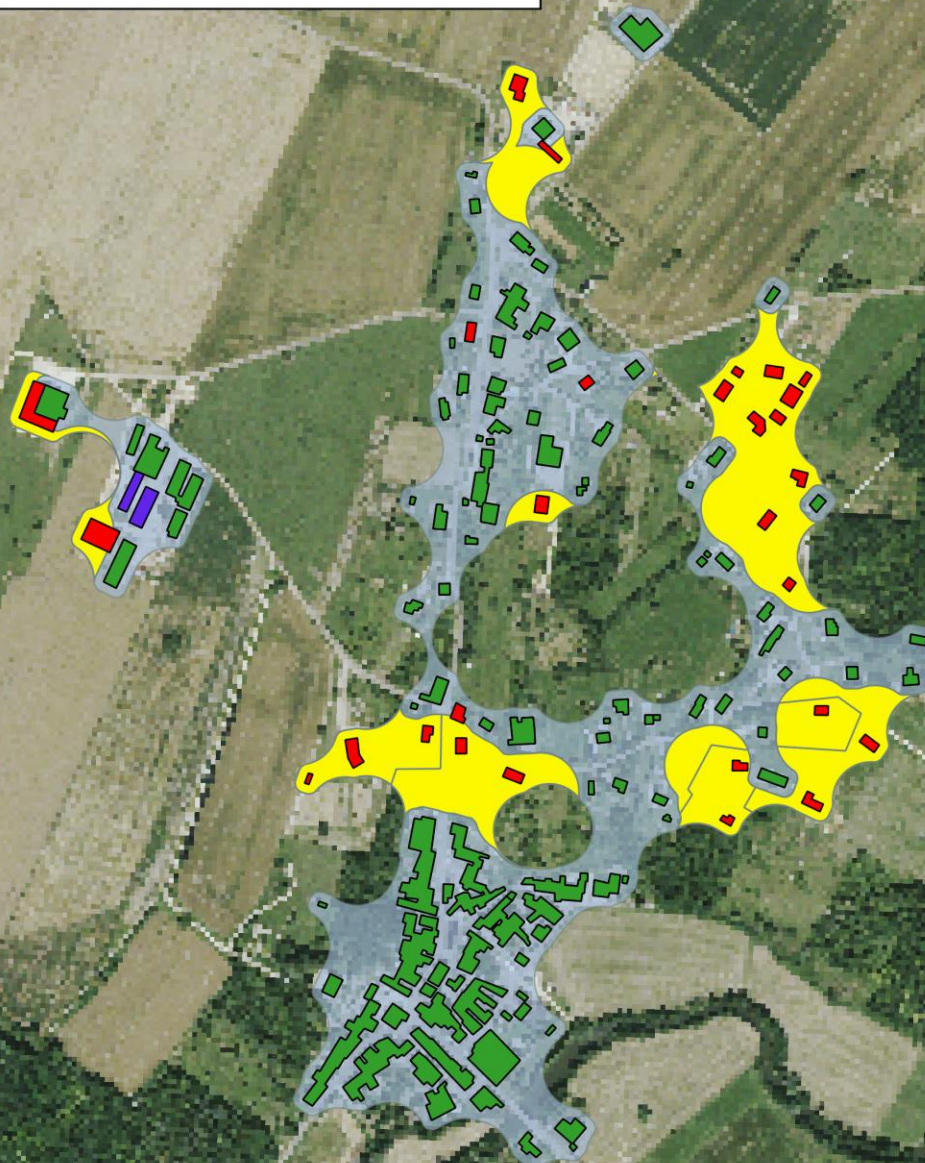


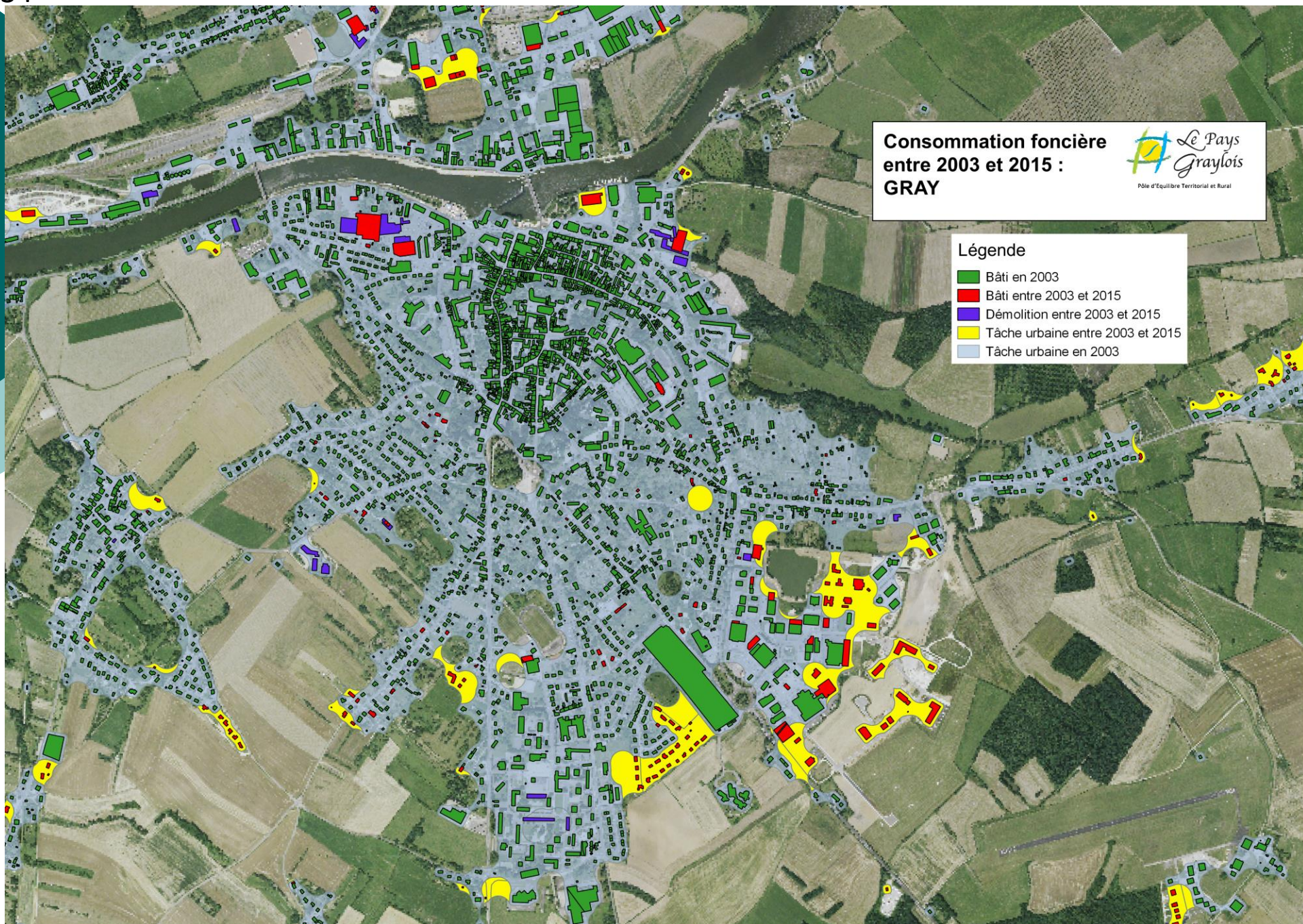
Consommation foncière entre 2003 et 2015 : DELAINE



Légende

-  Bâti en 2003
-  Bâti entre 2003 et 2015
-  Démolition entre 2003 et 2015
-  Tâche urbaine entre 2003 et 2015
-  Tâche urbaine en 2003







Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

5- QUELLES SONT LES PROCHAINES ETAPES ?

SUITE DE LA DEMARCHE

- ❖ ***POUR LES ELUS : de novembre 2017 au printemps 2018 : ateliers thématiques pour élaborer le PADD du SCoT.***
- ❖ ***POUR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : de novembre 2017 à janvier 2018 : réflexion sur le développement du territoire à 15 / 20 ans.***
- ❖ ***POUR LES HABITANTS : septembre 2018 lettre du SCoT n°3 pour la présentation du PADD et réunion publique du PADD à l'automne 2018.***

Tout au long de l'élaboration du SCoT : documents et registre disponibles au siège du PETR ou sur le site internet du Pays Graylois (mise en ligne prévue début 2018).



MERCI DE VOTRE ATTENTION

PETR du Pays Graylois

Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle

BP 89 - 70 103 GRAY CEDEX

Tel : 03 84 64 91 30

Email : info@pays-graylois.fr / scot@pays-graylois.fr

Le rôle d'un SCoT

